

LA PAROLE
AUX CITOYENS
BIARRITZ



BIARRITZ

ENGAGEZ-VOUS POUR VOTRE QUARTIER



CONSEILS CONSULTATIFS DE LA VIE LOCALE

biarritz.fr

Déposez votre candidature pour devenir conseiller de votre quartier !



Informations : 05 59 41 39 83 • ccvl@biarritz.fr



EDITO

Jour après jour, Biarritz évolue et se modernise : avec mon équipe municipale, je suis toute entière mobilisée pour vous écouter et agir avec vous.

Dans nos quartiers, les Conseils Consultatifs de la Vie Locale (CCVL) que nous avons créés depuis 2020, sont à la fois les témoins de ce qui se passe dans votre rue comme les relais de l'action des élus dans la Ville.

Cette instance permet le **partage d'informations entre citoyens et élus, nourrit le débat démocratique** et au final **favorise la construction d'un Biarritz qui nous rassemble**.

Le mandat des représentants de vos CCVL est en cours de renouvellement : je vous invite donc à **venir vous engager avec nous** pour devenir une des voix de votre quartier.

Ensemble continuons à dessiner le Biarritz qui nous ressemble.

Maider Arosteguy, Maire de Biarritz

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

IL S'AGIT D'UNE INSTANCE CONSULTATIVE VISANT À CRÉER UN LIEU PRIVILÉGIÉ DE PARTENARIAT ET DE RÉFLEXIONS ENTRE LES HABITANTS ET LEUR MUNICIPALITÉ.

CES CONSEILS CONSULTATIFS

- **SONT DES LIEUX D'INFORMATION, D'ÉCHANGE ET DE CONCERTATION** AUTOUR DE PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA VIE QUOTIDIENNE DU QUARTIER.
- **PEUVENT ÊTRE UN LIEU D'ÉLABORATION DE PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF** À L'ÉCHELLE DU QUARTIER OU DE LA VILLE, AVEC NOTAMMENT DES PROPOSITIONS DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF.
- **ONT VOCATION À ÊTRE ASSOCIÉS À LA DÉCISION PUBLIQUE VIA AVIS ET PROPOSITIONS.** C'EST UN LIEU D'INFORMATION ET D'ÉCOUTE PUIS DE CONSULTATION SUR CERTAINS PROJETS DE LA VILLE OU DU QUARTIER.

7 QUARTIERS

7 CONSEILS CONSULTATIFS DE LA VIE LOCALE

QUESTIONS / RÉPONSES

QUI PEUT ÊTRE

CONSEILLER CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

Toute personne majeure et domiciliée à Biarritz (justificatif de domicile) ou professionnel redevable d'une contribution directe de la ville au 1^{er} janvier 2023 (avis d'imposition contribution directe ou justificatif).

COMMENT ÊTRE

CONSEILLER CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

1. Remplir le bulletin ci-contre et le retourner à la Mairie ou s'inscrire en ligne sur biarritz.fr avant le 8 décembre 2023.
2. Être tiré au sort : les membres des Conseils Consultatifs de la Vie Locale seront tirés au sort le mardi 12 décembre par parmi les candidatures de chaque quartier.

COMMENT FONCTIONNENT

LES CONSEILS CONSULTATIFS ?

La conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, Valérie Sudarovich, coordonne le fonctionnement de l'ensemble des Conseils en collaboration avec les élus référents de quartier. Des réunions de travail seront programmées, ouverte à tous les habitants du quartier, pour présenter le bilan des travaux.

QUEL EST LE RÔLE

DU CONSEILLER CONSULTATIF DE LA VIE LOCALE ?

- **Le Conseiller est à l'écoute des habitants.** Il fait remonter les attentes des riverains vers la municipalité.
- **Il est au cœur du dispositif de concertation** : il est informé et consulté sur les projets du quartier comme de la ville. Il participe aux ateliers de travail proposés pour le quartier.
- **Il encourage la participation des habitants** en les informant des réunions publiques, des ateliers, des projets et actions de la Ville.

COMMENT SONT COMPOSÉS

LES CONSEILS CONSULTATIFS DE LA VIE LOCALE ?

La ville est découpée en 7 quartiers représentatifs (voir carte). Chacun de ces quartiers est doté d'un Conseil Consultatif de la Vie Locale composé de :

10 MEMBRES TITULAIRES ET 10 SUPPLÉANTS NOMMÉS POUR 3 ANS

- **2 membres de droit :**

L'élu(e) référent du quartier préside le CCVL.

La conseillère municipale déléguée à la démocratie participative supervise l'action.

- **20 membres (sur la base des candidatures) :**

5 titulaires du collège des habitants du quartier + 5 suppléants.

5 titulaires du collège des associations et des copropriétés du quartier + 5 suppléants.

BULLETIN DE CANDIDATURE

**Pour devenir conseiller de votre quartier,
déposez votre candidature en remplissant ce bulletin
jusqu'au 8 décembre 2023**

Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : Tel :

Date de naissance :

Je me porte candidat pour le quartier (cocher une case)

- | | | | |
|---|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Centre-Ville | <input type="checkbox"/> Jules-Ferry /
Lahouze / Kléber | <input type="checkbox"/> Milady /
La Négresse | <input type="checkbox"/> Saint-Charles /
Laroche foucauld |
| <input type="checkbox"/> Bibi Beaurivage | <input type="checkbox"/> Aguilera /
Braou / Parme | <input type="checkbox"/> Saint-Martin /
Pétricot | |

Pour le collège des Habitants
(justificatif de domicile à Biarritz)

**Pour le collège des Associations et
Coproprétés du quartier**
(justificatif de l'association ou copropriété)

Je me porte candidat pour le quartier (cocher une case) et m'engage à participer aux séances et travaux du CCVL de façon assidue.

Date : Signature :

**Candidature à déposer à la Mairie avant le 8 décembre 2023
où à envoyer par mail à ccvl@biarritz.fr
Vous pouvez également postuler sur biarritz.fr**